

Adresse de correspondance

KLESIA Prévoyance
TSA 90200
69307 LYON CEDEX 07

Pour nous contacter

T 01 71 39 15 15
du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h

Consultez
les informations dédiées
à votre profession sur
klesia.fr

Références à rappeler

N° SIREN : 493856595
Unité de gestion : 277-27-30
Réf Courrier : COURINDEX
Réf Contrat :
K00000002175337
Identifiant : 30995379

Institutions de retraite complémentaire
régies par le code de la Sécurité sociale

CARCEPT, KLESIA Agirc-Arrco

Institutions de prévoyance régies
par le code de la Sécurité sociale

**CARCEPT Prévoyance,
IPRIAC, KLESIA Prévoyance**

Institution de gestion de retraite
supplémentaire régie par le code
de la Sécurité sociale

CRPB-AFB

Associations de gestion (loi 1^{er} juillet 1901)

AGECFA-Voyageurs, FONGECFA-Transport

Mutuelles soumises aux dispositions
du livre II du code de la mutualité

**KLESIA Mut',
JAJI**

Société anonyme régie
par le code des assurances

KLESIA S.A.

Société d'assurance mutuelle
régie par le code des assurances

Mutuelle d'assurance CARCEPT Prev

Siège social

4 rue Georges Picquart
75017 Paris

O

97543
6T1Z - 001366



O



CAROLINE PARENT ET ASSOCIES
10 RUE DES NAIGEONS
21200 BEAUNE

Le 26 octobre 2023

Objet : Lettre avenant à votre contrat prévoyance à effet du 01/01/2024 -
Ref K00000002175337

Madame, Monsieur,

Votre entreprise a souscrit auprès de KLESIA PREVOYANCE, un contrat d'assurance prévoyance collective au profit de tout ou partie de vos salariés et nous vous remercions de votre confiance.

Vous trouverez ci-après l'avenant à votre contrat qui fixe les nouvelles conditions tarifaires, applicables au 1er janvier 2024.

Afin de maintenir la nature et le niveau de vos prestations actuelles, les cotisations de votre contrat ont été ajustées.

Votre conseiller est à votre disposition pour tout complément d'information.

En tant qu'institution de prévoyance, nos actions se font sans aucun but lucratif et doivent permettre de pérenniser les régimes de prévoyance, dans l'intérêt exclusif de nos entreprises adhérentes et de leurs salariés.

Par ailleurs, nous vous informons que la catégorie de personnel Non cadres bénéficiaire de votre contrat est désormais définie comme suit : Non cadre (Personnel ne relevant pas des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017 relatif à la prévoyance des cadres et de la catégorie agréée par l'APEC) conformément au décret n°2021-1002 du 30 juillet 2021 relatif aux critères objectifs de définition des catégories de salariés bénéficiaires d'une couverture de protection sociale complémentaire collective.

Nous vous invitons à vérifier la conformité de votre acte juridique de mise en place du régime (accord collectif, accord référendaire ou décision unilatérale de l'employeur) et à le faire évoluer le cas échéant.

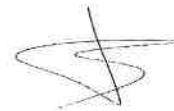
La présente lettre ayant valeur d'avenant, nous vous invitons à l'annexer à votre contrat.

Nous vous remercions d'informer votre personnel assuré, vos instances représentatives du personnel et votre gestionnaire de paie des nouveaux taux de cotisation appliqués à votre entreprise au 1er janvier 2024.

Le moyen de règlement privilégié par KLESIA en cohérence avec les DSN est le téléversement ou prélèvement SEPA. Nous vous invitons donc à télécharger la fiche paramétrage accessible dans votre espace client entreprise klesia.fr ou depuis notre tableau de bord déclarant Net-entreprises afin de paramétrer correctement vos contrats.

Plus globalement, nous vous encourageons à effectuer vos démarches via votre Espace client. C'est simple, plus rapide et sécurisé. Si vous n'avez pas encore créé votre espace, connectez-vous sur klesia.fr muni de votre numéro d'identification suivant "30995379" pour l'activer en quelques clics.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.



Benjamin LAURENT
Directeur de l'Offre

AVENANT 2024



Le présent avenant modifie comme suit les conditions particulières de votre contrat prévoyance à compter du 01/01/2024, sous réserve de modifications significatives de la législation sociale en vigueur.

Taux au 01/01/2024

Référence contrat : K00000002175337

Offre souscrite : CONVENTIONNEL VINS, CIDRES, JUS DE FRUITS, SIROPS,

Formule souscrite : CONVENTIONNEL NON CADRE NIVEAU 2

Catégorie de personnel concernée : Non cadre (Personnel ne relevant pas des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017 relatif à la prévoyance des cadres et de la catégorie agréée par l'APEC)

Cotisations :

2,25 % TA TB de la rémunération totale brute soumise aux cotisations de Sécurité sociale, limitée à quatre plafonds de la Sécurité Sociale.

Liste des établissement(s) couvert(s) :

Numéro SIRET	Dénomination
49385659500027	CAROLINE PARENT ET ASSOCIES
49385659500035	CAROLINE PARENT ET ASSOCIES

2/4 1 001366 6T1Z 00-COURINDEX-A



Adresse de correspondance

KLESIA Prévoyance
TSA 90200
69307 LYON CEDEX 07

Pour nous contacter

T 01 71 39 15 15
du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h

Consultez
les informations dédiées
à votre profession sur
klesia.fr



O

CAROLINE PARENT ET ASSOCIES
10 RUE DES NAIGEONS
21200 BEAUNE

3/4 1 001366 6T1Z 00-COURINDEX-A

Références à rappeler

N° SIREN : 493856595
Unité de gestion : 277-27-30
Réf Courrier : COURINDEX
Réf Contrat :
K00000002175338
Identifiant : 30995379

Le 26 octobre 2023

Objet : Lettre avenant à votre contrat prévoyance à effet du 01/01/2024 -
Ref K00000002175338

Madame, Monsieur,

Votre entreprise a souscrit auprès de KLESIA PREVOYANCE, un contrat d'assurance prévoyance collective au profit de tout ou partie de vos salariés et nous vous remercions de votre confiance.

Vous trouverez ci-après l'avenant à votre contrat qui fixe les nouvelles conditions tarifaires, applicables au 1er janvier 2024.

Afin de maintenir la nature et le niveau de vos prestations actuelles, les cotisations de votre contrat ont été ajustées.

Votre conseiller est à votre disposition pour tout complément d'information.

En tant qu'institution de prévoyance, nos actions se font sans aucun but lucratif et doivent permettre de pérenniser les régimes de prévoyance, dans l'intérêt exclusif de nos entreprises adhérentes et de leurs salariés.

Par ailleurs, nous vous informons que la catégorie de personnel Cadres bénéficiaire de votre contrat est désormais définie comme suit : Cadre (Personnel relevant des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017 relatif à la prévoyance des cadres et de la catégorie agréée par l'APEC) conformément au décret n°2021-1002 du 30 juillet 2021 relatif aux critères objectifs de définition des catégories de salariés bénéficiaires d'une couverture de protection sociale complémentaire collective.

Nous vous invitons à vérifier la conformité de votre acte juridique de mise en place du régime (accord collectif, accord référendaire ou décision unilatérale de l'employeur) et à le faire évoluer le cas échéant.

La présente lettre ayant valeur d'avenant, nous vous invitons à l'annexer à votre contrat.

Nous vous remercions d'informer votre personnel assuré, vos instances représentatives du personnel et votre gestionnaire de paie des nouveaux taux de cotisation appliqués à votre entreprise au 1er janvier 2024.

Institutions de retraite complémentaire
régies par le code de la Sécurité sociale

CARCEPT, KLESIA Agric-Arrco

Institutions de prévoyance régies
par le code de la Sécurité sociale

**CARCEPT Prévoyance,
IPRIAC, KLESIA Prévoyance**

Institution de gestion de retraite
supplémentaire régie par le code
de la Sécurité sociale

CRPB-AFB

Associations de gestion (loi 1^{er} juillet 1901)

AGECFA-Voyageurs, FONGECFA-Transport

Mutuelles soumises aux dispositions
du livre II du code de la mutualité

**KLESIA Mut',
JAJI**

Société anonyme régie
par le code des assurances

KLESIA S.A.

Société d'assurance mutuelle
régie par le code des assurances

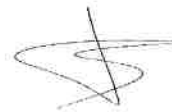
Mutuelle d'assurance CARCEPT Prev

Siège social
4 rue Georges Picquart
75017 Paris

Le moyen de règlement privilégié par KLESIA en cohérence avec les DSN est le téléversement ou prélèvement SEPA. Nous vous invitons donc à télécharger la fiche paramétrage accessible dans votre espace client entreprise klesia.fr ou depuis notre tableau de bord déclarant Net-entreprises afin de paramétrer correctement vos contrats.

Plus globalement, nous vous encourageons à effectuer vos démarches via votre Espace client. C'est simple, plus rapide et sécurisé. Si vous n'avez pas encore créé votre espace, connectez-vous sur klesia.fr muni de votre numéro d'identification suivant "30995379" pour l'activer en quelques clics.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.



Benjamin LAURENT
Directeur de l'Offre

AVENANT 2024



Le présent avenant modifie comme suit les conditions particulières de votre contrat prévoyance à compter du 01/01/2024, sous réserve de modifications significatives de la législation sociale en vigueur.

Taux au 01/01/2024

Référence contrat : K00000002175338

Offre souscrite : CONVENTIONNEL VINS, CIDRES, JUS DE FRUITS, SIROPS,

Formule souscrite : CONVENTIONNEL CADRE NIVEAU 2

Catégorie de personnel concernée : Cadre (Personnel relevant des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017 relatif à la prévoyance des cadres et de la catégorie agréée par l'APEC)

Cotisations :

1,88 % TA de la rémunération totale brute soumise aux cotisations de Sécurité sociale, limitée au plafond de la Sécurité Sociale.

2,60 % TB de la rémunération totale brute soumise aux cotisations de Sécurité sociale, supérieure au plafond de la Sécurité Sociale et limitée à quatre plafonds de la Sécurité Sociale.

Liste des établissement(s) couvert(s) :

Numéro SIRET	Dénomination
49385659500027	CAROLINE PARENT ET ASSOCIES
49385659500035	CAROLINE PARENT ET ASSOCIES

4/4 1 001366 6T1Z 00-COURINDEX-A

